

Historique

En 2010, le conseil de fabrique indiquait que les pierres de taille situées à la base de l'église se délitaient de plus en plus. Au cours d'une rencontre publique mairie/bureau du conseil, il a été envisagé l'intervention d'un expert ou architecte/conseil pour définir les mesures à prendre afin d'enrayer et de corriger ce phénomène. Un dossier devait être monté pour obtenir des subventions, un rendez-vous sur le site était prévu avec une entreprise.

En 2012, le sujet a été à nouveau soulevé. Il semblerait qu'aucune suite n'ait été donnée par l'entreprise, au regard du nouveau compte-rendu « *En tout état de cause, la solution technique du problème reste à trouver* ». Il semblerait que l'entreprise recommandée n'ait même pas été sollicitée.

En 2014, le sujet est à nouveau mis sur la table, avec toujours cette même mention « *Les pierres de taille situées à la base du bâtiment se délitent de plus en plus. Une estimation suivant devis indique la somme de 40 000€* ». D'une seconde réunion, il est ressorti que " *Des travaux sont à réaliser : Réfection des soubassements en pierre de taille de l'église, budget prévisionnel 18 500€-HT* ». Un projet de protocole d'accord voit le jour entre la mairie et le conseil de fabrique : « *La ville s'engage à réaliser, en tant que maître d'ouvrage, les travaux suivants : soubassement de l'église Saint-Vincent ; ... autres* ».

En 2016, une réunion du conseil de fabrique prévoyait " *... Carottage avant travaux de réfection des pierres de taille du soubassement. Il est prévu une expertise (par carottage) pour déterminer s'il y a lieu d'effectuer un drainage, le cas échéant, avant la réfection des pierres de taille. L'entreprise XXX sera chargée de ces travaux de carottage et interviendra très prochainement* ».

En 2019, des travaux de consolidation (réfection) du soubassement de l'église ont eu lieu et ont été confiés à une société et à une autre en sous-traitance pour la partie terrassement, reprise EP et des revêtements. Il est indiqué « *depuis des années les pierres du soubassement se délitaient, le crépi s'effritait, le phénomène s'aggravait* ». Les travaux ont consisté en « *la construction d'un mur qui enveloppe les soubassements avec projection d'un béton hydrofuge et projection sur le mur d'un enduit de finition avec pose de couvertines afin d'éviter les infiltrations* ».

Précision : Une fouille de 40cm de profondeur a été creusée au préalable dans laquelle a été coulée une semelle en béton de 30 cm de large. Sur cette semelle a été érigé le mur d'enceinte dont le point le plus bas (hors fouille) est d'environ 50cm (donc au ras du sol), le point le plus haut (hors fouille) est de presque 2 mètres (donc à partir du sol).

A noter que l'expertise par carottage n'a jamais eu lieu. Alors quid du problème de capillarité, sachant que l'entier soubassement de l'église peut être de plus de 2 mètres en dessous du niveau de la chaussée ? Même s'il est indiqué la projection d'un béton hydrofuge entre le mur d'enceinte et les pierres de soubassement (seulement celles apparentes), le procédé employé ne serait-il pas « *un emplâtre sur une jambe de bois* » pour reprendre une expression populaire ?